

Les mesures à prendre quant aux centres culturels, aux installations pour les expositions et au matériel audio-visuel varieront énormément d'un pays à l'autre, selon les besoins et en fonction de l'intérêt que présente l'initiative au regard des objectifs internationaux du Canada. Dans l'ensemble toutefois, chaque ambassade devrait avoir à sa disposition les locaux et l'équipement voulus pour mettre le plus en valeur possible les produits culturels canadiens. Toute négligence de ce côté ne ferait que contrecarrer les efforts du Canada dans ce domaine et, partant, nuirait à long terme à la réalisation de ses aspirations sur ce plan.

Le seul moyen d'avoir une idée exacte et globale de l'état actuel des relations culturelles du Canada à l'échelon international serait d'obtenir des renseignements de chaque individu, établissement et organisme qui s'occupe activement de la question. Or, ces renseignements existent, mais ils ne sont nullement centralisés, chaque individu, établissement ou organisme étant au courant du rôle qu'il joue dans le domaine, mais ayant une vague idée ou pis, étant entièrement ignorant de ce qui se fait autour de lui. Et cette carence nuit au pays à de nombreux égards. On ne peut raisonnablement s'attendre à ce que les agents des relations culturelles postés à l'étranger entretiennent des rapports avec les personnes ou groupes-clés s'ils n'ont qu'une idée schématique et inexacte des possibilités qui existent au niveau de la promotion et de la présentation. Il arrive par ailleurs que de nombreuses occasions soient ratées, faute d'un réseau efficace de centralisation et de diffusion de l'information. On ne compte plus le nombre de fois où les agents diplomatiques ou représentants d'ambassade ont découvert, après coup, que des Canadiens de grande renommée avaient été de passage dans les pays où ils sont détachés. La visite de ces personnes aurait pu avoir un tout autre retentissement, s'il avait existé en l'occurrence un service d'information approprié, c'est-à-dire, si on avait été informé à l'époque, ou mieux, à l'avance, de leur passage. Enfin, le facteur prédominant: le Canada ne peut bénéficier d'une politique culturelle efficace vis-à-vis de l'étranger s'il n'existe pas de données suffisamment complètes et précises sur la situation réelle à ce niveau. Il est en outre impossible de planifier convenablement à partir d'informations inexactes ou fragmentaires.

Comme c'est à lui qu'il revient d'articuler la politique culturelle extérieure du Canada, le ministère des Affaires extérieures se doit de mettre sur pied un centre d'information et un réseau de diffusion efficaces embrassant toutes les activités et réalisations dans le domaine culturel. A la longue, non seulement parviendrait-on ainsi à broser un tableau plus exact et complet des relations culturelles du Canada avec l'étranger, mais ceux que le domaine culturel intéresse de près s'habituerait à contacter le ministère lorsqu'ils effectuent un séjour à l'étranger ou projettent de le faire. Ainsi, le Canada pourrait mettre à profit les nombreuses occasions qui lui échappent actuellement faute d'un système efficace de collecte, de conservation et de diffusion de données.

Relations fédérales-provinciales

Si, à l'heure actuelle, l'implantation de l'infrastructure nécessaire à Ottawa et à l'étranger apparaît comme l'impératif majeur à la fois pour le pays et pour le ministère des Affaires extérieures, le besoin de multiplier les consultations et d'intensifier les efforts sur le plan de la coordination - surtout entre les organismes fédéraux et provinciaux compétents et entre ces derniers et la communauté culturelle - n'arrive pas loin derrière dans l'ordre des priorités. Dans ce domaine, c'est la République fédérale d'Allemagne qui est le pays le plus